

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 19 MAI 2026
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 45

Nb. de représentés : 7

Nb. d'absents : 1

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai à 17h16, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 3/69 :

Exonération annuelle des taxes et redevances portuaires au profit de l'Association des Femmes de Marins Pêcheurs (AFEMAR) et mise à disposition d'un box

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, NARINSAMY Nadège, OMARJEE Mohammad, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, RICHARDSON Jackson, SELLY Roger, ARAYE Hélène, VALY Nazir, LABENNE Jennifer, VIENNE Frédéric, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, VAYABOURY Jean Patrick, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, RIANI Richard, AGATHE Chantal, GOVINDAMAL Frédéric, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, CALOGINE Ketty, ADIGADOU Marina, NAYAGOM Ulrich, LAGARRIGUE Béatrice, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, ALBORA Stéphane, TAILAMEE Caroline, PALIOD Samantha, TECHER Fabrice Louis, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, LEBON Jean Laurent, FONTAINE Gaëlle Michelle, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, PAPI Lionel, ANDA SITA Jean Gaël.

REPRESENTE (S) :

MM. NARIA Olivier (par Monsieur David LORION), FONTAINE Emilie (par Monsieur OMARJEE Mohammad), AHO NIENNE Sandrine (par Madame ARAYE Hélène), TAYLLAMIN Patricia (par Monsieur VAYABOURY Patrick), NASSIBOU Guilaine (par Monsieur TAN Willy), VIRY Pascaline (par Madame DERFLA Lisa), POTHIN Henri Claude (par Madame K/BIDI Emeline).

ABSENTS :

MM. DIJOUX Moze.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Lisa DERFLA pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 26 mai 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 12 mai 2026.



Le Maire.

David LORION

1

Accusé de réception en préfecture
974-21071000-2026-05-3-69-DE
Date de télétransmission : 26/05/2026
Date de réception en préfecture : 26/05/2026

Affaire n°3/69 : Exonération annuelle des taxes et redevances portuaires au profit de l'Association des Femmes de Marins Pêcheurs (AFEMAR) et mise à disposition d'un box.

Direction Générale des Services

Le Maire rappelle à l'Assemblée que l'Association des Femmes de Marins Pêcheurs de Saint-Pierre (AFEMAR) est une association de loi 1901 qui a pour but notamment de :

- Promouvoir les actions liées aux activités traditionnelles de la mer
- Réaliser les opérations visant à soutenir et à valoriser l'activité des femmes de marins pêcheurs
- Œuvrer au développement du quartier de Terre Sainte

Par courrier en date du 30 mars 2026, l'AFEMAR a sollicité la Ville et la SPL OPUS – gestionnaire du Port Lislet Geoffroy par convention de concession – afin de bénéficier de :

- L'exonération de sa redevance de stationnement portuaire (418 €) portant sur une embarcation de type « Canot » et dont l'usage réside dans les visites guidées que propose l'association.
- La mise à disposition gratuite d'un box (480 €/an) dont l'usage réside dans le stockage du matériel utile à l'entretien de l'embarcation et à l'organisation des visites guidées.

Compte tenu des activités d'intérêt général conduites par l'association en faveur des Saint-Pierrois, il est proposé de lui accorder cette exonération par l'attribution d'une place de stationnement et d'un box professionnel sur le port de plaisance.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'EXONERER** l'Association des Femmes de Marins Pêcheurs de Saint-Pierre (AFEMAR) du règlement de la redevance de stationnement portuaire,
- **D'AUTORISER** la mise à disposition gratuite d'un box de stockage pour l'année 2026,
- **DE L'AUTORISER**, lui, l'élu délégué, le Directeur Général des Services ou toute autre personne habilitée, **A SIGNER** tous les documents afférents à cette affaire et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



David LORION